

bien des années, les ouvriers de ce pays étaient poussés par beaucoup de gens qui pensaient que les intérêts des ouvriers seraient sauvegardés par la formation d'une fédération canadienne. Le capital organisé fit alors tout ce qu'il put pour faire entrer dans l'esprit des ouvriers organisés que, comme organisation, ils n'avaient point d'autonomie. La campagne entreprise pour essayer d'établir une distinction entre les corps internationaux pénétra jusque dans nos Chambres législatives; pourquoi? Parce qu'alors on croyait que l'organisation du travail dans notre pays était dominée par une autorité comme celle de Downing-Street résidant aux Etats-Unis. Je me rappelle la difficulté que nous eûmes alors pour convaincre nos législateurs que nous avions notre pleine autonomie. Nous étions jaloux de nos droits dans le champ économique et nous combatîmes, par tous les moyens légitimes à notre disposition, ceux qui étaient mal renseignés sur notre situation, et cette lutte économique fut la sauvegarde de notre pleine autonomie. Pouvez-vous comprendre maintenant, monsieur le président, pourquoi nous combattons actuellement pour notre autonomie politique? Les ouvriers de ce pays, organisés ou non organisés, s'uniront, j'en suis sûr, dans une cause commune pour la liberté, et, si cela est nécessaire nous ferons un appel énergique à nos frères ouvriers des Iles-Britanniques.

J'ai exprimé les sentiments et la pensée des ouvriers de mon pays, et j'espère voir le jour où le ministre du Travail au Parlement canadien connaîtra assez ce pays pour se joindre à l'unanimité de ceux qu'il est censé représenter. Non seulement protégeons ces producteurs de la richesse, mais donnons-leur tous leurs droits; soyons loyaux à notre Constitution; légiférons conformément au mandat que nous avons reçu de nos commettants; respectons les sentiments des différents groupes de notre population; vivons dans la paix et l'harmonie et dans la possession parfaite de notre autonomie.

M. PROULX: Hier soir, je fus vivement impressionné par les arguments présentés par l'honorable député de Welland (M. German). Je pense qu'il appréciait très justement l'esprit du projet de loi en discussion lorsqu'il disait que le principe sur lequel repose le programme politique du Gouvernement, c'est la centralisation et la direction par le gouvernement britannique, et que celui de l'opposition, c'est la conservation du gouvernement responsable. Il émit le principe que le Canada doit prendre sa part de la dépense, comme dans le passé, il a fait son devoir en ce qui concerne son développement national et l'érection des grands travaux publics, et que la marine du Canada comme toutes ses autres dépenses ne devraient relever que du parle-

ment canadien. Pourquoi le Gouvernement a-t-il adopté sa ligne de conduite actuelle? Mon opinion, c'est que le Gouvernement était fort embarrassé, et que le premier ministre hésitait entre deux opinions divergentes qui avaient pris racine dans son parti. En 1910, il disait que le Canada ne devrait rien entreprendre au sujet d'un programme naval de défense sans avoir une voix dans la politique étrangère de l'empire britannique, et un grand nombre de ses partisans voulaient que l'on fit quelque chose immédiatement sans attendre que le Canada eût voix dans la direction des affaires étrangères de la Grande-Bretagne. Le parti nationaliste ne voulait rien faire jusqu'à ce que le Canada fût représenté dans les conseils impériaux. Le premier ministre a résolu de donner une contribution de \$35,000,000, sans décider si oui ou non le Canada aura son mot à dire dans la politique étrangère de l'empire britannique. Je suis surpris que le premier ministre, un homme très logique, puisse trouver bon que le Canada paye une contribution de \$35,000,000 sans avoir le droit d'élever la voix en ce qui concerne la politique étrangère de l'empire. Je trouve la ligne de conduite du Gouvernement absolument illogique. En 1909, le parti libéral appuyé par le parti conservateur entreprit la création d'une marine canadienne. En 1910 le gouvernement libéral commença l'exécution de son programme en votant la loi sur la marine canadienne. Comme le disait, hier soir, mon honorable ami de Welland (M. German), cette loi fait encore partie de nos statuts. Le très honorable premier ministre a promis qu'il l'en ferait disparaître, il est toujours là. Si le Gouvernement actuel voulait faire construire des vaisseaux, il n'était pas nécessaire qu'il présentât un autre projet de loi cette session. Il pouvait faire construire les vaisseaux en vertu de la loi de la marine de 1910. En présentant ce projet de loi à la Chambre, en décembre dernier, mon très honorable ami, le premier ministre, dit qu'il exprimait le désir de l'amirauté. Je ne doute point de sa parole, mais je pense que le système de l'amirauté consiste à garder l'autorité et à faire payer les dominions. C'est le système que l'amirauté a suivi dans le passé; elle préfère dominer; elle pense qu'elle peut mieux diriger que les dominions, bien que, à la conférence impériale de 1907, le premier lord de l'amirauté concédât que les dominions pourraient construire leurs propres navires.

Il dit:

On me dit qu'en Australie il a été décidé que la répartition de la flotte serait déterminée par les nécessités stratégiques dont l'amirauté est juge; l'aide des gouvernements coloniaux serait très efficace s'ils voulaient entreprendre de fournir pour le service local, dans les divisions impériales, ces petits vaisseaux qui sont utiles pour se défendre contre